



Procès-verbal

Commission Partenariat

Réunion du :	27 novembre 2018
A :	Etablissement Arbouans
Présidence :	M. G MONNIER.
Présents :	MME JULLIARD MM. BELAINOUSSI J. MARCHETTI P. POBELLE J. ROUILLAUD M. SCHNOEBELEN A.
Excusés :	M. ROLET

• Partenaires actuels

Guy MONNIER et Jawad BELAINOUSSI font une présentation des partenaires actuels du district. Pour ce faire un tableau est donné aux membres de la commission.

Ce tableau relate pour chacun des partenaires les conditions contractuelles, pour lesquelles des explications sont données.

Concernant le partenariat Nike/FFF/LFA, un point est établi. Il est rappelé que nous bénéficions chaque saison d'une somme chez notre partenaire revendeur Nike qui est fonction des achats Nike réalisés sur la saison.

De plus, nous bénéficions d'une somme de 7.500 euros chaque saison (durant toute la durée du partenariat Nike/FFF/LFA) pour réaliser une commande sur catalogue Nike spécifique.

• Nouveaux partenaires

Plusieurs contrats de partenariats ont été signés dernièrement. Il s'agit de :

- Burocom
- Cryopro
- Monde du vin/O'caviste

Les détails concernant ces nouveaux contrats sont dévoilés à la commission.

Sur la base des contrats actuels, nous enregistrons pour l'exercice 2018/2019, une somme de 26.000 euros de partenariats.

Nelly JULLIARD trésorière, et André SCHNOEBELEN, président délégué souhaitent que cette somme atteigne 30.000 euros en fin d'exercice.

Pascal MARCHETTI pense qu'il faut essayer de travailler auprès de potentiels partenaires qui soient des enseignes qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du district. Il sera ainsi peut-être plus facile de convaincre ces enseignes : un territoire = 27.000 licenciés.

• Mécénat

Le district peut dorénavant produire des CERFA dans le cadre du mécénat. Un accord a été obtenu de la part de l'administration fiscale, après le dépôt d'un dossier de demande d'habilitation.

Michel ROUILLAUD et Jawad BELAINOUSSI font la genèse de ce dossier.

Des explications sont données quant à ce qu'il est possible de réaliser ou non dans le cadre du mécénat, et des règles élémentaires qui doivent être respectées.

Le mécénat peut être un outil afin de voir nos partenariats augmenter.

**Le Président,
M. MONNIER**

**Le Secrétaire de séance,
J. POBELLE**